



Mairie d'Allonnes

135, rue Albert Pottier – BP 23 49650 Allonnes

Tél : 02.41.52.00.30 Fax : 02.41.38.86.65

Mail : mairie@allonnes-49.fr

Ouverture au public : du lundi au samedi de 9 h à 12 h
et les lundi, mardi, jeudi de 14 h à 17 h 30

Site internet : www.allonnes-49.fr

FICHE TARIFICATION RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL D'ALLONNES

Tarifs pour l'année scolaire 2023/2024 (DCM 2023-05-059 du 31/05/2023)

Barème des tarifs pour enfants domiciliés sur la Commune d'Allonnes

- tarif pour repas réguliers (incitatif) 3,87 €/repas facturation mensuelle
- tarif pour repas exceptionnels 4,56 €/repas sur facture

Barème des tarifs pour enfants domiciliés hors de la Commune d'Allonnes

- tarif pour repas réguliers (incitatif) 4,29 €/repas facturation mensuelle
- tarif pour repas exceptionnels 4,96 €/repas sur facture

Barème pour les parents qui laissent leurs enfants à la cantine sans prévenir le secrétariat de mairie

- tarif spécifique..... 5,82 €/repas sur facture

Barème des tarifs pour les adultes

- tarif pour les enseignants..... 6,12 €/repas facturation mensuelle
- tarif pour les personnels de surveillance et stagiaires 2,71 €/repas facturation mensuelle (sauf les stagiaires du restaurant scolaire) ou sur facture
- tarif pour les adultes extérieurs 8.63 €/repas facturation mensuelle

Barème des tarifs pour enfants bénéficiant d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI) dont les parents fournissent le repas

- tarif pour les enfants domiciliés à Allonnes 1,31 €/jour facturation mensuelle
- tarif pour les enfants domiciliés hors d'Allonnes 1,61 €/jour facturation mensuelle

Repas de Noël du jeudi 21 décembre 2023 :

Inscription obligatoire en mairie au plus tard le 29 septembre 2023.

/ ! \ Tout enfant non inscrit avant cette date ne pourra être admis au restaurant.

- **Les menus du restaurant scolaire sont consultables chaque mois sur le site internet de la commune : www.allonnes-49.fr et sur l'application mobile IntraMuros**